ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

droit du travail

Question écrite n° 87596

Texte de la question

M. Bernard Perrut attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur la formation des jeunes et le plafonnement du nombre de stagiaires dans les entreprises tel qu'il est prévu dans la loi du 10 juillet 2014 dont le but est l'encadrement des stages et l'amélioration du statut des stagiaires. Il souhaite connaître s'il entend modifier les dispositions concernant la fixation de quotas dans les entreprises car ceux-ci ont pour conséquence de priver des jeunes de la possibilité de découvrir le monde économique et de se former.

Données clés

Auteur : M. Bernard Perrut
Circonscription : Rhône (9e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 87596
Rubrique : Travail
Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social
Ministère attributaire : Travail

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 25 août 2015, page 6445
Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)